

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Véronique Bouchard**

<https://www.cadre21.org/membres/f14c9d6e545a5a631e483ed6>

Date d'obtention : 2023-08-17 16:02:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention sexto c'est de respecter son rôle comme école. De plus, j'ai pris conscience de l'importance et de la gravité de la situation si je consulte les photos/vidéos se trouvant sur les appareils.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais davantage mon rôle et mon cadre d'intervention dans ce contexte.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être dans le non-jugement auprès des élèves que je vais rencontrer.
M'assurer de respecter mon rôle comme intervenant scolaire.